



DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2018

1/ Le contexte réglementaire

- Prévu par la loi du 6 février 1992 et l'article L.2312-1 du CGCT, il représente une **étape obligatoire et substantielle dans le cycle budgétaire des collectivités.**

- **Modifications apportées par l'article 107 de la Loi NOTRE du 7 août 2015 :**

Dans les 2 mois précédant l'examen du budget, le maire des communes de plus de 3 500 habitants présente au Conseil municipal, un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que **la structure et la gestion de la dette.**

Il est désormais pris acte par une délibération spécifique du débat au Conseil municipal.

Le rapport adressé au Conseil municipal à l'occasion du débat sur les orientations budgétaires doit être **mis en ligne sur le site internet de la Commune.**

2/ Contexte national

Le projet de loi de programmation des finances publiques pour l'année 2018

1/ Suppression de la taxe d'habitation pour 80% des redevables

Pour ce faire, le projet de loi de finances 2018 instaure un dégrèvement progressif sur les 3 années à venir sous condition de ressources (première baisse de 30% en 2018 et exonération totale en 2020).

L'Etat s'est engagé à prendre en charge l'intégralité des dégrèvements dans la limite des taux et abattements en vigueur pour les impositions 2017.

Le taux de référence pris en compte sera figé au niveau de celui de la TH 2017.

2/ Remplacement des mesures de réduction de la DGF par un pilotage annuel et pluriannuel des finances locales

L'année 2018 marque la fin de la baisse de la DGF au titre du redressement des comptes publics.

Toutefois, le gouvernement met en place des mesures contraignantes sur l'évolution des dépenses réelles de fonctionnement et du besoin de financement annuel pour les 340 plus grandes collectivités (régions, départements, communes et EPCI dont les dépenses réelles de fonctionnement dépassent 60 millions d'euros) par le biais d'une contractualisation fixant des objectifs individualisés.

3/ Evolution de la situation financière de la commune

3.1 Un programme d'investissement 2017 financé sans recours à l'emprunt

En 2017, la commune a consacré 1 111 672€ à des dépenses d'équipement notamment :

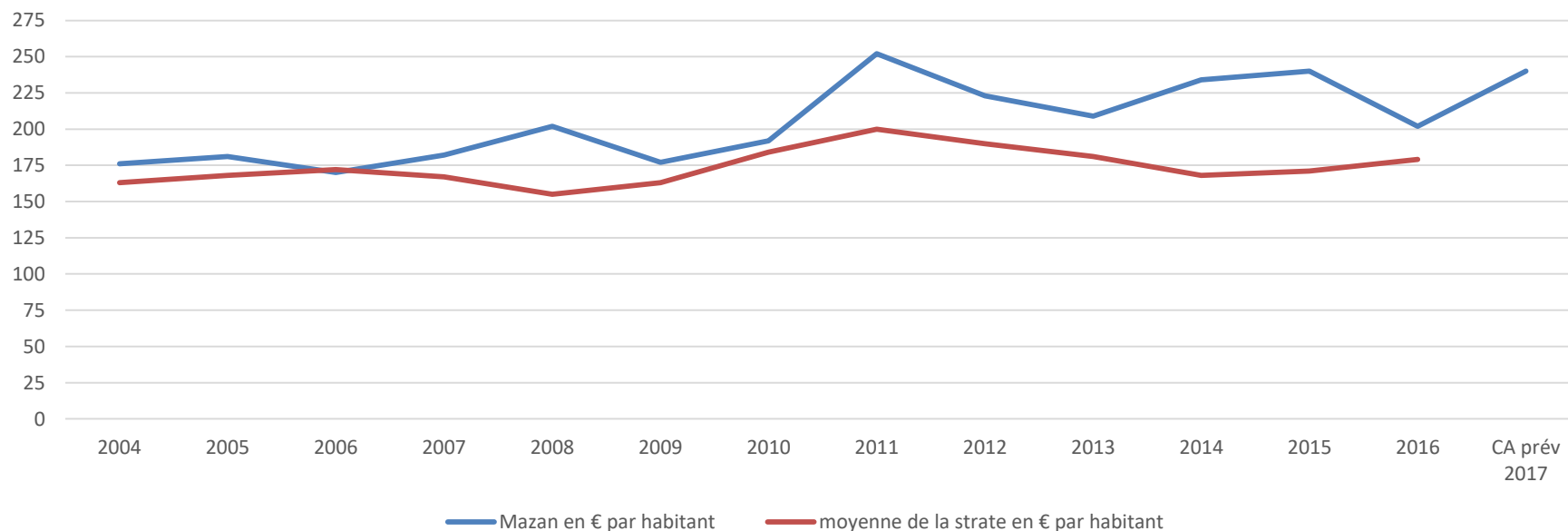
- **540 052€ consacrés à la voirie communale et à son équipement** (Avenue de l'Europe, réfection des trottoirs entre l'office de tourisme et la porte de Mormoiron, installations de conteneurs enterrés et parking de l'école primaire)
- **19 732€ pour le projet de requalification de la Place du 11 novembre** (études et maîtrise d'œuvre)
- **189 095€ consacrés à des travaux et à l'équipement des bâtiments scolaires** (achat de mobilier et matériel, rénovation thermique de l'école maternelle et réfection de la cour de l'école primaire ...)
- **62 703€ consacrés à l'entretien ainsi qu'à la mise en accessibilité des bâtiments communaux** (installations de portes coulissantes et d'un monte-personne au bureau de poste, installation d'une rampe derrière l'Eglise, reprise de l'étanchéité du COSEC, installation d'une chaudière gaz au presbytère, ...)
- **51 782€ pour des travaux d'éclairage public** avec l'installation de candélabres à LED, sources d'économie d'énergie,
- **72 380€ pour des dépenses culturelles et de valorisation du patrimoine** (travaux de restauration de la Vierge à l'enfant, équipement du pôle culture, développement du fonds documentaire de la bibliothèque)
- **38 949€ pour des équipements de sécurité et de protection** (bornes incendie, extincteurs, équipement, véhicule et logiciel pour la police rurale, vidéoprotection)

3/ Evolution de la situation financière de la commune

3.2 La capacité d'autofinancement

Comme lors des 4 exercices précédents, la commune dispose d'une bonne capacité d'investissement grâce à l'amélioration de sa capacité d'autofinancement qui s'élevait à 209€/habitant en 2013, 234€/habitant en 2014, 239€/habitant en 2015, 202€/habitant en 2016 et 240€/habitant prévus en 2017.

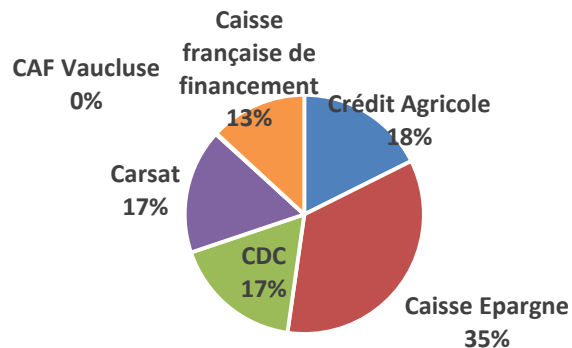
EVOLUTION DE LA CAPACITE D AUTOFINANCEMENT BRUTE DE LA COMMUNE (en €/habitant
– source CA)



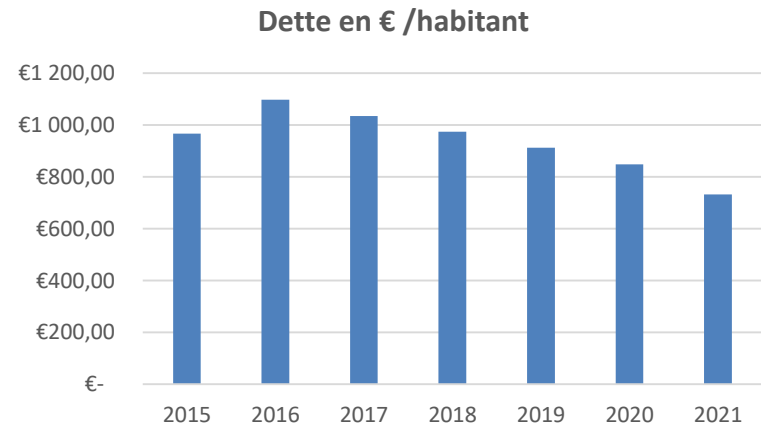
3/ Evolution de la situation financière de la commune

3.3 Etat de l'endettement

- Au 1 janvier 2018, le **capital restant dû** de la Commune = **5 861 983,89€** soit 974,24€/habitants.
- **La dette communale** est constituée de :
 - ✓ **64% d'emprunt à taux fixe**
 - ✓ 19% d'emprunt à taux variable dont les 2 emprunts encaissés en 2015 qui sont indexés sur le livret A
 - ✓ 17% d'emprunt sans intérêts



Répartition de la dette par prêteur

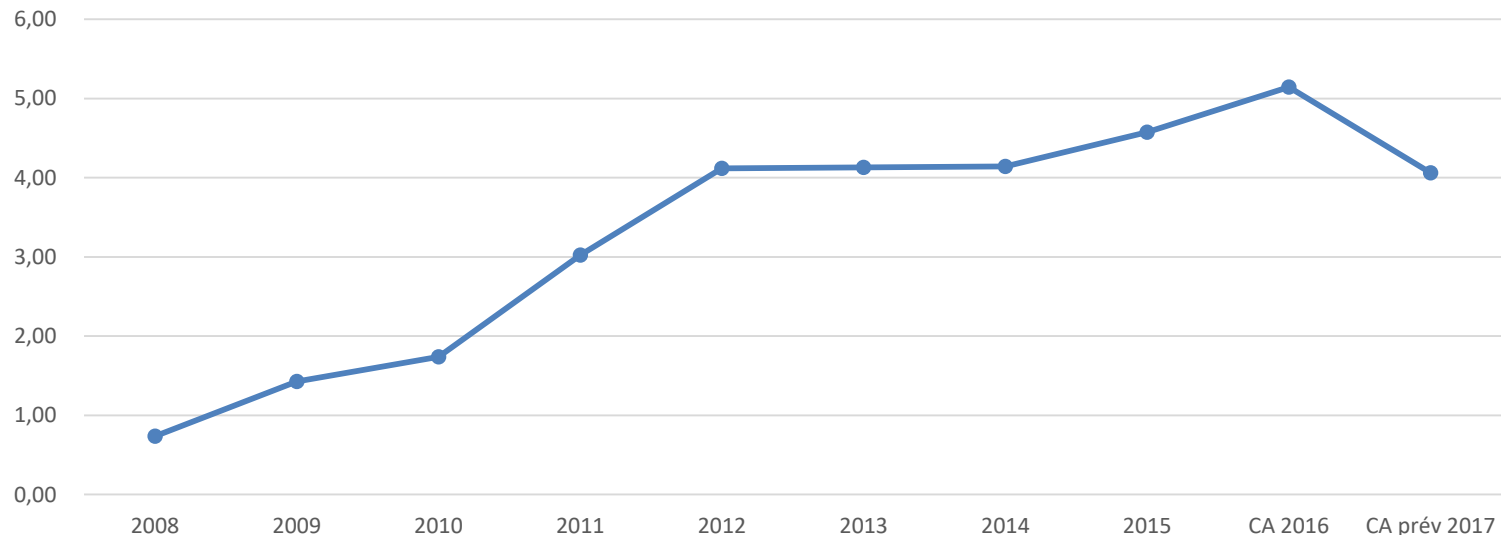


3/ Evolution de la situation financière de la commune

3.4 Un ratio de désendettement qui s'améliore

Le ratio de désendettement détermine le nombre d'années nécessaires à la commune pour éteindre totalement sa dette par mobilisation et affectation en totalité de son épargne brute annuelle. **Indicateur de solvabilité, il s'améliore également en 2017 puisqu'il est estimé à 4,06 et qu'il était de 5,14 en 2016.** Il est généralement admis que le seuil critique, révélateur de tensions futures, est entre 10 et 12 ans pour les communes.

Ratio de désendettement (source CA)



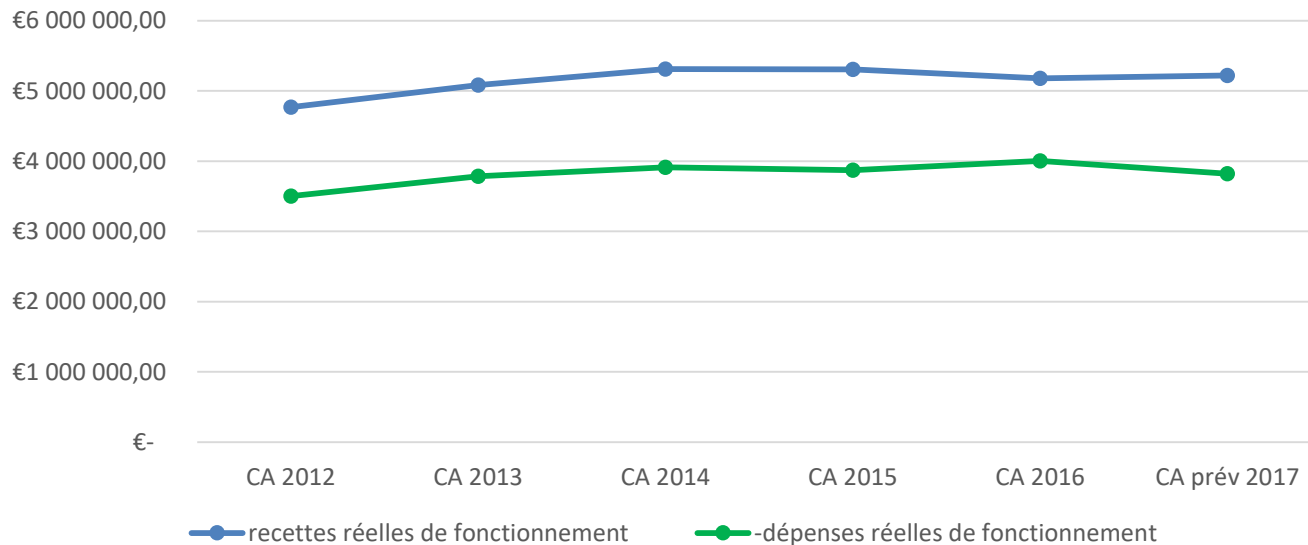
3/ Perspectives pour 2018

3-1 Evolution de la section de fonctionnement

En 2017 et d'après le compte administratif prévisionnel, les dépenses réelles de fonctionnement baissent de 5% alors que les recettes réelles de fonctionnement sont quasi stables (+1%).

La commune ne connaît donc pas l'effet ciseau.

Evolution des dépenses et recettes de fonctionnement (source CA)



3/ Perspectives pour 2018

3-1 Evolution de la section de fonctionnement 2018

En recettes :

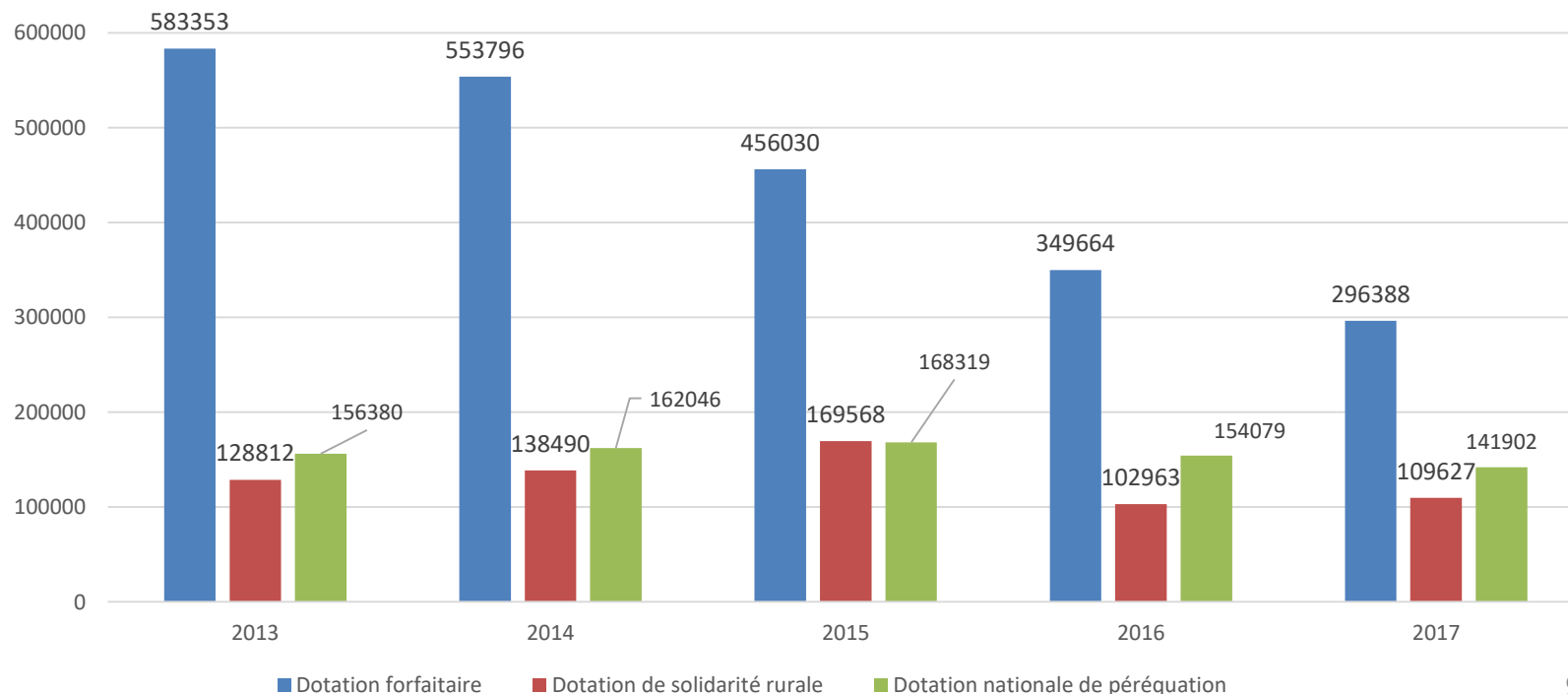
Pour la quatrième année consécutive, les dotations de l'Etat baissent de 56 772€ en 2017.

Toutefois après quatre ans de diminution, la loi de finances met fin à la ponction sur la DGF de la contribution au redressement des finances publiques.

Les dotations perçues en 2018 devraient donc se stabiliser à hauteur de 2017.

Néanmoins sur la période 2013-2017, la commune aura vu ses dotations diminuer de 320 628€.

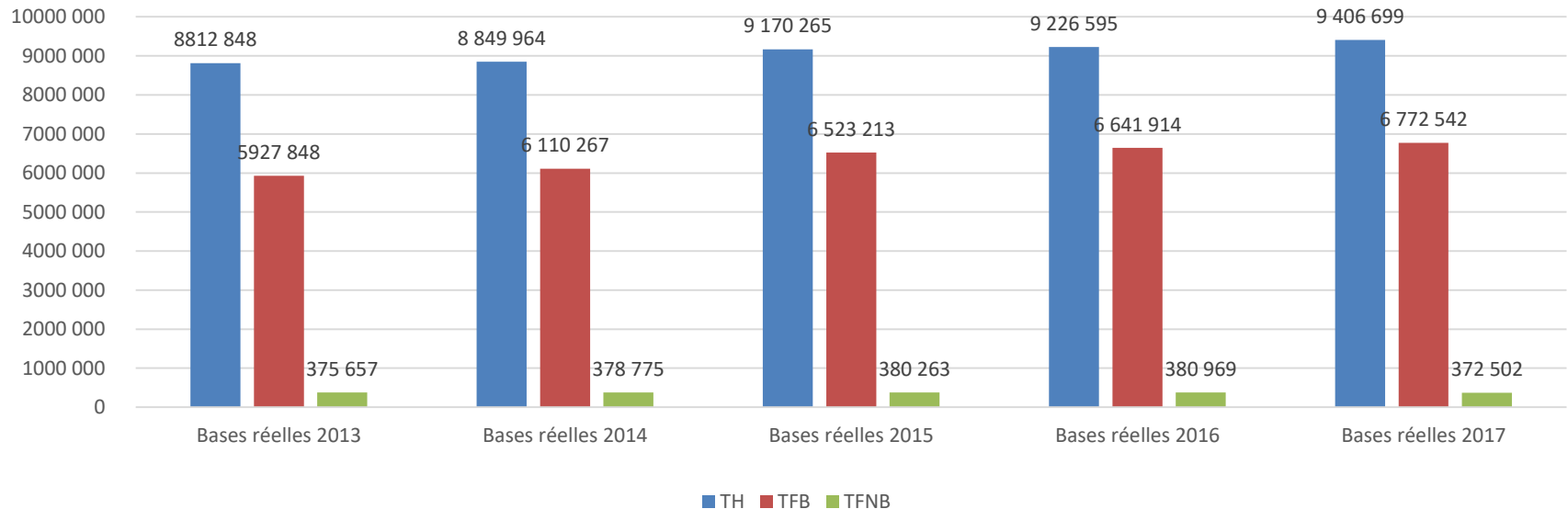
Evolution des dotations de l'Etat (source CA)



3/ Perspectives pour 2018

- Autre mesure phare du programme présidentiel, le dégrèvement de 80% des assujettis à la taxe d'habitation ouvre la voie à la suppression complète de la taxe en 2020.
- Le produit de taxe d'habitation, encaissé par la commune en 2017, s'élève à 1 327 000€ soit plus du tiers du produit de la fiscalité directe locale.
- Pour 2018-2019, le dégrèvement sera transparent pour les communes : l'état se substitue au contribuable pour acquitter la cotisation de TH. En revanche, les incertitudes demeurent à partir de 2020.
- En 2018, la commune est donc assurée de percevoir la croissance du produit résultant de l'évolution des bases taxables notamment de la revalorisation annuelle fondée sur l'inflation 2017.
- Ainsi, compte tenu du choix de stabilité des taux communaux, le produit de fiscalité directe locale est estimé à 3 107 000€.

FISCALITE DIRECTE LOCALE – BASES REELLES



3/ Perspectives pour 2018

3-1 Evolution de la section de fonctionnement 2018

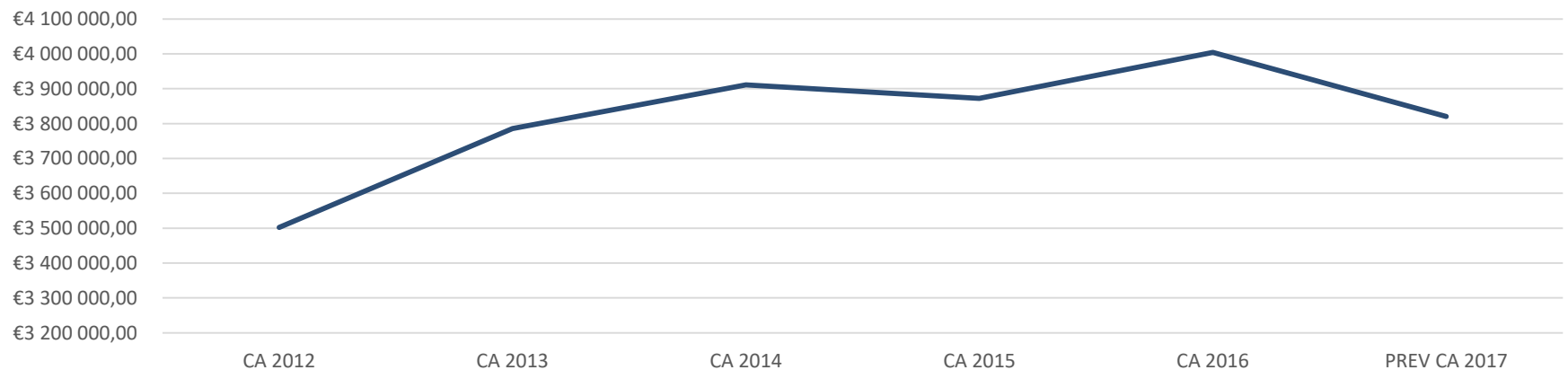
Comme les années précédentes, la volonté communale est de maintenir ses efforts de maîtrise des dépenses de fonctionnement afin de conserver sa capacité d'investissement.

Les dépenses réelles de fonctionnement 2017 devraient s'établir à 3 820 644€ inférieures de 154 355€ par rapport aux crédits ouverts au BP 2017.

Pour l'année 2018, les charges à caractère général devraient diminuer en raison de la disparition de l'Espace jeunes, du retour à la semaine scolaire de quatre jours, des économies réalisées grâce à la mutualisation de certains contrats de maintenance et de vérifications réglementaires avec les communes de la COVE.

En ce qui concerne les charges de personnel, elles augmenteront en 2018 sous l'effet du gel de l'enveloppe des contrats aidés, des mouvements de personnel et du recrutement d'agents pour effectuer le recensement.

EVOLUTION DES DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT SUR LA PERIODE 2012 -2017



3/ Perspectives pour 2018

3-2 Programme d'investissement pour 2018

Les recettes prévisionnelles d'investissement 2018 sont composées :

- FCTVA estimé à 179 000€
- Dotation aux amortissement estimée à 209 000€
- Taxe d'aménagement estimée à 65 000€
- Virement de la section de fonctionnement estimé à 500 000€

Pour la construction du DOJO, la commune a sollicité plusieurs subventions :

- ✓ La Dotation d'équipement des territoires ruraux à hauteur de 200 000€
- ✓ Le Fonds régional d'aménagement du territoire à hauteur de 200 000€
- ✓ Le contrat de transition 2017 et 2018 avec le Département de Vaucluse pour un montant de 90 301€
- ✓ La Communauté d'agglomération Ventoux Comtat Venaissin à hauteur de 200 000€

3/ Perspectives pour 2018

3-2 Programme d'investissement pour 2018

Pour 2018, les dépenses d'investissement porteront sur :

- La construction du DOJO – 1ere enveloppe prévisionnelle = 300 000€,
- Les travaux de voirie – enveloppe prévisionnelle = 200 000€,
- La poursuite de l'installation de candélabres à led dans un souci de préservation de l'environnement et d'économies d'énergie – enveloppe prévisionnelle = 10 000€
- L'aménagement d'un espace de détente sur les bords de l'Auzon – enveloppe prévisionnelle = 4 000€
- L'équipement des services (renouvellement du matériel roulant et des logiciels professionnels) – enveloppe prévisionnelle = 60 000€

Enfin, dans le cadre des restes à réaliser 2017, les travaux suivants seront réalisés en 2018 :

- Requalification de la Place du 11 Novembre
- Travaux de la route de Caromb et de la Place du 14 Juillet
- Réhabilitation et création de deux logements sociaux (Place du 14 Juillet et Place de l'Eglise)